

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5685

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : S.E.K.R.A.T

Mohamed

174781

Date de naissance : 1936

Adresse : 32 Lotissement Sindibad
Casablanca

Tél. : 06 13 07 14 647 Total des frais engagés : 928780 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/08/2023

Nom et prénom du malade : SALADIN épouse SEKRA.T Nadia Age : 78 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Cancer du sein

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 16/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/08/23	CS	G		DR M. EL MOKHTARI Radio - Oncologie N°: 091058651 Praticien: Dr. A. Mokhtari - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire SENTISSI Dr. Abdellatif SENTISSI Rés. Romantique XI - Tour 2 - Casa. 18-08-23 Tél.: 05 22 36 62 50 / 39 64 15	18-08-23	B610+ P1.15	922,80 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

18-08-2023 – Mme Nadia SALADIN EP SEKKAT

17-01-2023

Créatinine (Jaffé)	7.0 mg/l 61.9 μ mol/l	(7.0–13.0) (61.9–114.9)	7.2
-----------------------	------------------------------	----------------------------	-----

05-10-2021

Transaminases GOT (ASAT) (Dosage enzymatique)	12.3 UI/L	(5.0–40.0)	12.9
--	-----------	------------	------

05-10-2021

Transaminases GPT (ALAT) (Dosage enzymatique)	13.7 UI/L	(5.0–49.0)	16.0
--	-----------	------------	------

05-10-2021

Gamma glutamyl-transferase (GGT) (Dosage enzymatique)	12.0 UI/L	(7.0–32.0)	12.0
--	-----------	------------	------

16-06-2014

Phosphatase alcaline (PAL) (Dosage enzymatique)	98.0 UI/L	(45.0–132.0)	118.2
--	-----------	--------------	-------

05-11-2018

Lactate deshydrogénase (LDH) (Dosage enzymatique)	165.0 UI/L	(160.0–460.0)	164.0
--	------------	---------------	-------

MARQUEURS TUMORAUX

05-10-2021

ACE (Elecsys 2010, ECLIA)	1.69 ng/ml	(<5.00)	2.47
------------------------------	------------	---------	------

Demande validée biologiquement par : Dr. SENTISSI Abdelfattai

*Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattai SENTISSI
Rés. Romandie 2 - Tour 2 - Casablanca
Tél. : 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15*

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste

Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.



Code Patient : 1406160014
Date de l'examen : 18-08-2023

Mme Nadia SALADIN EP SEKKAT
Réf : 2308180006
Prescription : Dr M EL MORCHID

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME (Sysmex XN-1000)

24-06-2023

Globules Blancs :	4 890 /mm3	(4 000–10 000)	4 370
Globules Rouges :	4.31 /mm3	(3.85–5.20)	4.24
Hémoglobine :	13.4 g/dL	(11.8–15.8)	13.1
Hématocrite :	38.7 %	(35.0–45.5)	38.4
VGM :	89.8 fL	(80.0–101.0)	90.6
TCMH :	31.1 pg	(27.0–34.0)	30.9
CCMH :	34.6 %	(30.0–35.0)	34.1
Polynucléaires Neutrophiles :	57.1 %	(40.0–75.0)	52.6
Soit:	2 792.2 / mm3	(1 500.0–7 700.0)	2 298.6
Polynucléaires Eosinophiles :	2.2 %	(<5.0)	2.5
Soit:	107.6 / mm3	(20.0–1 100.0)	109.3
Polynucléaires Basophiles :	0.8 %	(0.0–1.0)	0.9
Soit:	39.1 / mm3	(<350.0)	39.3
Lymphocytes :	32.7 %	(20.0–45.0)	37.1
Soit:	1 599.0 / mm3	(1 000.0–4 000.0)	1 621.3
Monocytes :	7.2 %	(2.0–12.0)	6.9
Soit:	352.1 / mm3	(100.0–2 700.0)	301.5
Plaquettes :	205 000 /mm3	(150 000–500 000)	204 000

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

17-01-2023

Glycémie (Glucose-oxydase)	1.07 g/l 5.94 mmol/l	(0.70–1.10) (3.89–6.11)	0.99
Urée plasmatique: (enzymatique)	0.26 g/l 4.34 mmol/l	(0.15–0.50) (2.51–8.35)	0.29

Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie 2 - Tour 2 - Apt 3 - Boulevard Bir Anzarane - Casablanca. Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15 - Patente : N° 35802477
R.C N° 200220 - C.N.S.S. : 1256503 - ID.Fiscale : 40803780 - ICE : 001578364000055

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

FACTURE N° : 2308180006
ICE :001578364000055

Casablanca le 18-08-2023

Mme Nadia SALADIN EP SEKKAT

Demande N° 2308180006
Date de l'examen : 18-08-2023

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS 0359	Prélèvement sang adulte	E25	E
	ALAT (transaminase TGP)	B50	B
	ASAT (transaminase TGO)	B50	B
	Marqueur Tumoral :antigène carcino embryonnaire : ACE	B250	B
	Gamma G.T.	B50	B
	LACTICODESHYDROGENASE	B50	B
	NF	B80	B
	Phosphatase alcaline	B50	B
	Urée plasmatique:	B30	B
	Glycémie à jeun	B30	B
	Créatininémie	B30	B

Total des B : 670

TOTAL DOSSIER : 922.8 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : neuf cent vingt-deux dirhams quatre-vingts centimes

Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie 2 - Tour 2 - Casablanca
Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15

05 22 39 64 15

RADIOOTHERAPIE PERSONNALISEE PAR VMAT (IMRT - IGRT - ARCTHERAPIE) - RADIOCHIRURGIE
RADIOOTHERAPIE STEREOTAXIQUE - 2 CLINACS EN MIROIRS - SCANNER BIG BORE - RADIOTHERAPIE METABOLIQUE
CURIOTHERAPIE A HAUT DEBIT DE DOSE (HDR) - CHIMIOTHERAPIE - CHIMIOTHERAPIE INTRA PERITONEALE (CHIP) - HOSPITALISATION

العلاج الإشعاعي المتطور الموجه بالصور - مجل الإلكترونات حامل للسكانر - الجراحة الإشعاعية
العلاج الإشعاعي البالطني و الفياسن - الإشعاعي النووي - العلاج الكيميائي البالطني - الإستشفاء

16.8.2023
CASABLANCA

Mme/Mr. : SALADI F NADIA

- NFS + PLAQUETTES
- UREE + CREATINEMIE
- GLYCEMIE
- TRANSAMINASES (TGO + TGP)
- γGT + PHOSPHATASES ALGAINES
- ALAT
- LDH
-
-
-

RDV, le :

AVEC LES RESULTATS DES ANALYSES